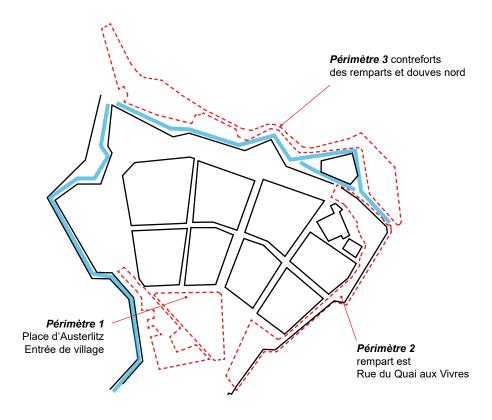


1 - RAPPEL DU CONTENU DE LA MISSION ÉTUDE PAYSAGÈRE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE DE L'ÎLE-D'AIX	3
2 - L'ÎLE D'AIX, UN TERRITOIRE FRAGILE	4
2 BIS - CADRE RÉGLEMENTAIRE	5
3 - REPÉRAGE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES	7
3.1 LA TRAME VÉGÉTALE	
3.1.1 Groupements végétaux représentatifs du secteur observé	
3.1.2 La place d'Austerlitz, inventaire et constat	
3.1.3 La rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat	
3.1.4 Le rempart Nord, inventaire et constat	
3.1.5 Observation et analyse des principes de gestion	22
3.2 LA TRAME BÂTIE, ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	24
3.3 LA TRAME VIAIRE ET LES USAGES	28
3.1.1 Repérage cartographique	
3.3.2 La place d'Austerlitz, inventaire et constat.	
3.3.3 La rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat	
3.3.4 Le rempart nord, inventaire et constat	34
4 - SYNTHÈSE DES QUALITÉS PAYSAGÈRES, PROBLÉMATIQUES ET POTENTIALITÉS PAR SECTEUR D'ÉTUDE	37
4.1 LA PLACE D'AUSTERLITZ	38
4.1.1 Rappel du contexte	
4.1.2 Enjeux et pistes d'améliorations	
4.1.3 Spatialisation des interventions proposées	
4.1.4 Références	41
4.2 LA RUE DU QUAI AUX VIVRES	49
4.2.1 Rappel du contexte	
4.2.2 Enjeux et pistes d'améliorations	
4.2.3 Spatialisation des interventions proposées	
4.3 LE REMPART NORD	EO
4.3.1 Rappel du contexte	
4.3.2 Enjeux et pistes d'améliorations	
4.3.3 Spatialisation des interventions proposées	
4.3.4 Références	
5 - CONCLUSION	57

1- RAPPEL DU CONTENU DE LA MISSION



En novembre 2022, la SAIA (Société des Amis de l'Ile d'Aix) a lancé une consultation afin de missionner un(e) paysagiste en vue d'établir une étude d'analyse et de prospection sur une partie des parcelles dont elle a la propriété.

Cette étude a pour objectif d'analyser finement le secteur concerné en intégrant différentes données d'entrées qu'il s'agisse du patrimoine bâti, de la trame végétale existante ou des usages. L'ensemble de ces éléments constitutifs du paysage seront observés, qualifiés et mis en parallèle afin de définir à terme de nouveaux aménagements ou d'orienter les principes de gestion actuels.

La présente mission a pour but premier de participer à la préservation des paysages de l'île, qu'ils soient naturels ou plus anthropisés. La diversité des interlocuteurs et des enjeux est telle que les propositions issues de cette étude s'accorderont à proposer des solutions les plus justes possible et adaptées à telle ou telle situation.

Plusieurs parcelles sont concernées sur une surface totalisant 3,5 hectares :

- la place d'Austerlitz
- la rue du Quai aux Vivres (rempart est)
- les contreforts des remparts et douves nord

Directement accessibles depuis le village, elles constituent l'une des pièces de ce puzzle géométrique dont la fonction initiale défensive dessinée par Vauban est encore aujourd'hui parfaitement lisible.

Ces parcelles, observées au cas par cas, bien que constitutives d'un même système paysager, présentent néanmoins **des caractéristiques propres** : esthétique du lieu, usages, qualité des sols en place, palette végétale botanique ou vernaculaire, rapport au bâti, etc.

Ces différentes caractéristiques seront développées ci-après.

1- RAPPEL DU CONTENU DE LA MISSION

VOLET 1 ----→ MAI 2023

ANALYSE DU CONTEXTE PAYSAGER, PATRIMONIAL ET DÉTERMINATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES

. grandes orientations du paysage
. composantes paysagères et perceptions visuelles
. structures végétales
. organisation du territoir et usages
. habitat
. patrimoine avec tableau d'inventaire

Observation, analyse et premières pistes d'interventions

VOLET 2

SUGGESTION D'IMPLANTATION VÉGÉTALE ET IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

. résumé non technique
.état initial
.raisons du choix : la composition paysagère
et le projet d'aménagement
. les effets liés à la plantation des nouvelles essences végétales
et à l'aménagement du site
. mesures pour les aménagements paysagers du site

Etudes pré-opérationnelles, faisabilité technique et financière, phasage

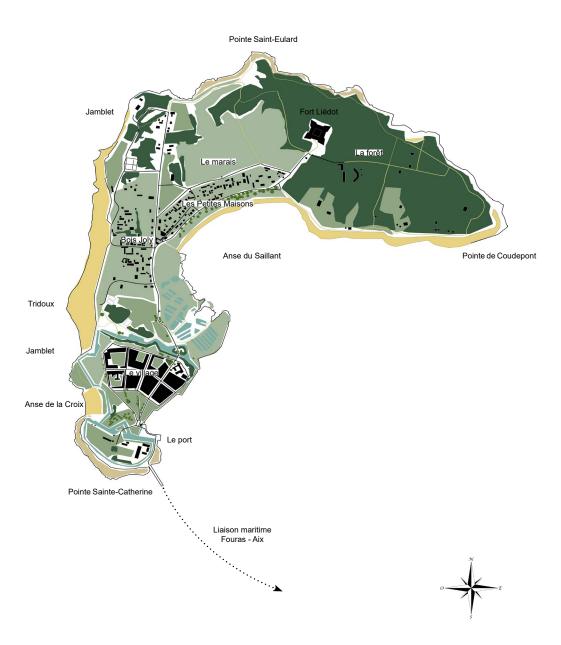


PHASAGE BUDGET CHANTIER

échanges et concertation en continu



2- L'ÎLE D'AIX, UN TERRITOIRE FRAGILE



PAYSAGES COMPLEXES ET VARIÉS

L'île d'Aix, territoire insulaire de 119 ha au coeur du pertuis d'Antioche, regroupe sur un petit espace **une importante diversité de formations géologiques et paysagères**. Soumis aux aléas naturels et fortement anthropisés, les paysages d'aujourd'hui résultent de modifications successives : fortifications de Vauban, exploitation du couvert forestier par les militaires au XIX^e siècle, viticulture, tourisme balnéaire et urbanisation croissante au XX^e siècle, recul de l'agriculture et enfrichement aujourd'hui.

Cette liste non exhaustive d'évolutions a produit l'île telle que nous la connaissons.

Compte tenu de sa position à mi-chemin entre le continent et la façade atlantique, **elle regroupe** un chapelet de paysages variés tout au long de ses côtes, véritable panel représentatif des milieux caractéristiques de la région charentaise : cordon dunaire, falaise calcaire, baie, estrans vaseux et rocheux, claires ostréicoles, grande plage océane, crique, forêt côtière, etc.

Ce petit territoire est marqué par les différentes installations bâties, érigées au fil des siècles. Le village, à l'entrée sud de l'île, ceint de douves et remparts est caractérisé par sa trame régulière, héritage du passé militaire Aixois.

Au-delà se sont formés de petits hameaux trouvant leur origine autour d'un quéreux historique (Les Petites Maisons) ou d'une ferme traditionnelle excentrée du bourg (Bois Joly). Enfin, l'île d'Aix n'a pas échappé au phénomène de mitage et certaines habitations se trouvent

Enfin, l'île d'Aix n'a pas échappé au phénomène de mitage et certaines habitations se trouven aujourd'hui disséminées ici et là.

USAGES ET SAISONNALITÉ

Riche de cette diversité, le territoire aixois a été l'objet de multiples convoitises. Autrefois, simple fragment de terre isolé peuplé de quelques pêcheurs ou d'agriculteurs, il est très vite exploité à des fins militaires. Aujourd'hui, l'île tire l'essentiel de ses ressources du tourisme balnéaire : chaque été, de nombreux estivants viennent le temps d'une journée, d'une semaine ou d'un mois se détendre et profiter de ce cadre d'exception.

La saisonnalité est une donnée essentielle à prendre en compte dans les propositions d'aménagement. Sur des temps très courts, plusieurs interlocuteurs aux usages variés se croisent qu'il s'agisse des résidents permanents, des résidents secondaires, des commerçants ou des touristes.

2 BIS - CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le patrimoine architectural et naturel de l'île est protégé. Plusieurs réglementations se croisent sur un même périmètre. Les différents sites d'étude, bien que constitués de parcelles privées appartenant à la SAIA, sont directement concernés compte tenu de leur intégration dans un contexte paysager d'exception.

À l'échelle extracommunale, la communauté d'Agglomération de Rochefort et la DREAL sont les interlocutrices principales à consulter dans le cadre des aménagements réalisés et seront en mesure de préciser les documents nécessaires à la validation du projet. Un même document pouvant effectivement être diffusé auprès de plusieurs instances.

Par ailleurs, afin de mener à bien ce projet, à la croisée des espaces publics et privés, l'intégration des équipes municipales est essentielle afin d'aboutir à la cohérence de l'ensemble et à la bonne mise en oeuvre des aménagements proposés.

Les textes en vigueur sont les suivants :

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS

<u>Travaux soumis à accord de l'ABF</u> (Architecte des Bâtiments de France) pour les travaux réalisés dans un périmètre de 500m d'un site inscrit.

Le village regroupe une multitude de sites classés ou inscrits :

Extrait non exhaustif de la liste des immeubles et sites protégés (site internet de la Mairie de l'Île-d'Aix)

Remparts

Inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 29 juin 1931

Remparts et massif de sapins entre le fort de Coudepont et le fort Liédot Site classé le 2 juin 1935

Fort de la Rade et place d'Austerlitz, entre le fort et l'agglomération de l'île Classé monument historique le 4 mars 1996 ;

Façades & toitures des bâtiments suivants de la place d'Austerlitz :

État (Génie), Chabert, Courbebaisse, Courrège, Gourgaud, Vve Lagord, Lecomte, Louvel, Vve Malterre.

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 mai 1931

Maison de l'Empereur et son jardin

comprenant : un jardin d'agrément attenant à la maison et entouré de murs, et un second jardin, également entouré de murs, au sud du premier, tous deux sis sur la parcelle 685 du cadastre.

Classé monument historique le 24 septembre 1925 et 17 décembre 1934

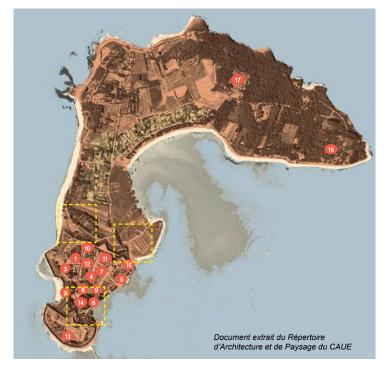
Maisons Gourgaud : façade et toitures

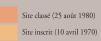
Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 mai 1931

Rue du Quai aux Vivres

Maison appartenant à l'État (Guerre) : façade et toiture.

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 mai 1931





Secteurs d'étude La place d'Austerlitz Rue du Quai aux Vivres Remnart pord

- 1 Caserne Vaudreuil (inv. MH 05/05/1931)
- 2 Caserne Montalembert (inv. MH 05/05/1931)
- 3 Maison communale rue Marengo (inv. MH 05/05/1931)
- 4 Façades et toitures rue Marengo et Napoléon (inv. MH 5/05/1931)
- 5 Ancienne poudrière (inv. MH 19/05/1931)
- 6 Façades et toitures immeubles place d'Austerlitz (inv. MH 05/05/1931)
- Hôtel de ville et bâtiments (inv. MH 19/05/1931)
- Maison Gourgaud (inv. MH 19/05/1931)
- 9 Maison rue Gourgaud (inv. MH 19/05/1931)
- Maison rue Lusseau (inv. MH 07/07/1932)
- 11 Ancien magasin du génie (cl. MH 21/07/1932) dont façades & toitures (inv. MH 05/05/1931)
- 12 Maison de l'Empereur et les jardins (cl. MH 24/09/1925 & 17/12/1934)
- 13 Fort de la Rade (cl. MH 04/03/96 ; modifié 15/10/96)
- 14 Place d'Austerlitz et fortifications (cl. MH 04/03/96)
- 15 Batterie de Coudepont (inv. MH 23/07/1948)
- 6 Église Saint-Martin (cl. MH 08/12/1970)
- 17) Fort Liédot (cl. MH 08/09/95

2 BIS - CADRE RÉGLEMENTAIRE

LA LOI LITTORAL

Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

Extrait du site internet de la Mairie de l'Île-d'Aix

Au sens de cette loi, la totalité de l'île est en espace proche du rivage. Pour une superficie totale de 129 ha, la commune possède 7 km de linéaire côtier : une grande partie de l'île est ainsi soumise à l'application de la bande des 100 mètres, si l'on considère en outre que les seuls espaces urbanisés sont le bourg, les hameaux réunis de Bois Joly et des Petites Maisons et le Fort de la Rade.

Règle des 100 m (extrait issu du site internet du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires):

Sur une bande de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage II est interdit de construire en dehors des espaces urbanisés, sauf pour les activités qui exigent la proximité immédiate de l'eau. La loi prévoit que, dans cette zone, le principe de protection de l'environnement doit primer sur le principe d'aménagement.

Exemple concret : dans cette zone, la construction d'une ferme aquacole est autorisée, mais pas celle d'un restaurant de plage.

Des espaces de respiration doivent être ménagés entre les espaces urbanisés : ce sont les coupures d'urbanisation, qui évitent une urbanisation linéaire et continue sur le front de mer.

Enfin, les espaces les plus remarquables et caractéristiques du littoral doivent être identifiés et préservés, seuls des aménagements très légers pouvant y être implantés.

ZNIEFF (ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE)

Les Znieff ne constituent pas une mesure de protection réglementaire. La jurisprudence confirme cependant qu'elles doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement.

L'Île-d'Aix est une ZNIEFF de type II:

Grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

La ZNIEFF fait état d'une liste exhaustive des différentes espèces végétales rencontrées sur le territoire de l'île. Cette palette végétale de référence pourra être utilisée dans le cadre d'aménagements.

SITE NATURA 2000

Ils font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation.

La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000, mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB)

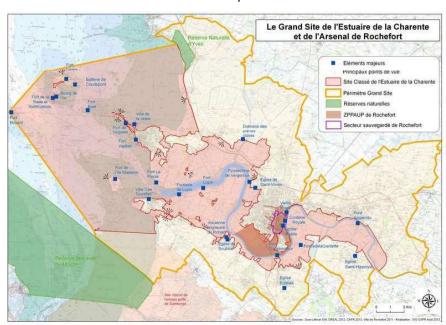
La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Dans le cas d'un projet d'aménagement, se référer à l'animateur Natura 2000 de la Communauté d'Agglomération de Rochefort afin d'évaluer les incidences.

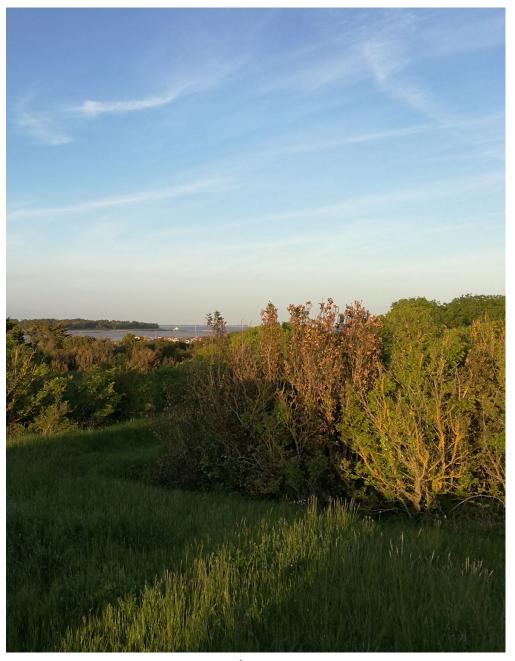
GRAND SITE DE FRANCE

L'île d'Aix fait partie intégrante du périmètre grand site de France qui s'étend depuis Rochefort et englobe l'ensemble de l'estuaire de la Charente.

Dans le cadre de ce label, les aménagements envisagés doivent se faire dans le respect du contexte environnant en limitant l'impact visuel et la détérioration du milieu.



3- REPÉRAGE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES 3.1 La trame végétale



3- REPÉRAGE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES

3.1 La trame végétale

L'observation d'un territoire passe par l'analyse détaillée de la végétation en place. Elle est un des éléments constitutifs d'un paysage, au même titre que la trame bâtie, la trame viaire ou le réseau hydrographique.

L'île d'Aix bénéficie d'un climat spécifique, océanique tempéré aquitain. Il n'est pas rare de croiser ici ou là des sujets typiquement méditerranéens, adaptés aux conditions de sécheresse estivale et incapables de résister à des températures trop rigoureuses.

La palette végétale de l'île est un subtil mélange de plantes vernaculaires et d'échappées de jardin. Au fil du temps et des installations humaines, les compositions classiques de bord de mer se sont enrichies d'espèces plus rares qui sont aujourd'hui bien installées.

Certaines interventions « monumentales » comme les plantations de cyprès (Cupressus macrocarpa) initiées par la Baronne Gourgaud conservent aujourd'hui un impact important sur le paysage. Elles permettent de renforcer l'armature paysagère ici, cadrer des vues là.

Faire avec le végétal, c'est anticiper son développement et les conséquences futures de son implantation à tel ou tel endroit. C'est aussi maîtriser son entretien et définir des principes de gestion adaptés conciliant embellissement, protection de la biodiversité, usages, préservation du patrimoine bâti ancien, etc.

Ce travail d'analyse et de prospection sera développé dans la présente étude décomposée en deux phases.

La présente phase 1 s'attache à recenser les éléments existants et à proposer quelques premières pistes d'amélioration.

La phase 2 développera les propositions validées. Elles seront illustrées et quantifiées dans le but de les mettre en œuvre.

L'analyse de la trame végétale est décomposée par secteurs (Place d'Austerlitz, Rue du Quai aux Vivres et Rempart Nord) . Elle démarre par un rappel des différents groupements végétaux représentatifs du secteur d'étude.

3.1.1 Groupements végétaux représentatifs du secteur observé



ARBRES ISOLÉS / GROUPEMENTS / ARBRES REMARQUABLES
Certains résultent de campagnes de plantations initiées à la suite des pertes considérables dues à la tempête de 1999. D'autres sont apparus spontanément et conservés en place.

Les essences sont peu diversifiées et pour certaines peu adaptées aux conditions de sol ou de climat. On observe une grande hétérogénéité des sujets, plantés en isolés, en alignement ou en groupement dont l'intérêt esthétique ou botanique pose question.

LE CORDON DUNAIRE

Système naturel complexe et fragile caractérisé par une végétation résistante aux embruns et adaptée aux sols sableux. C'est un milieu en perpétuel mouvement et fortement sollicité lors des périodes estivales (piétinement).

LE MARAIS

Paysage ouvert soumis aux variations des marées, il est en partie utilisé pour les activités ostréicoles et agricoles. Espace de transition entre le village et la partie nord de l'île, il est constitué d'une végétation basse de type herbacée, ponctuée ça et là de tamaris et cyprès

PRAIRIE

Reliquats parcellaires ou grandes esplanades, la végétation en place est de type herbacée. Son aspect fluctue au fil des saisons et des conditions d'entretien. Ce sont des espaces fortement utilisés (animations, détente, stationnement, etc.) et parfois dégradés

BOISEMENTS DENSES / MASSIFS ARBUSTIFS

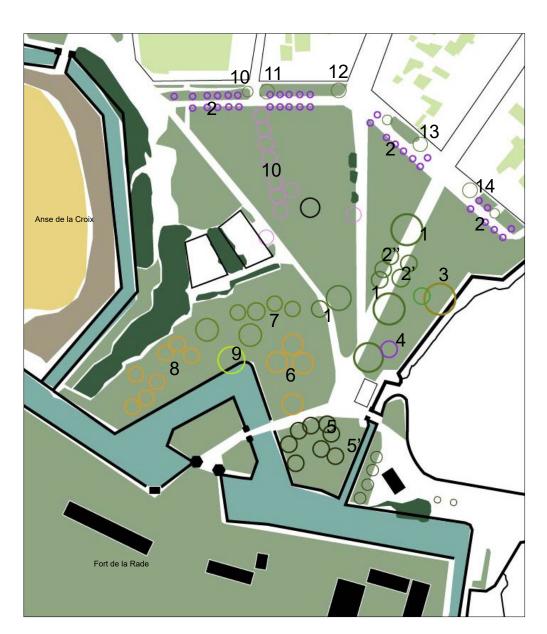
Ces groupements de végétaux sont constitués d'une strate mixte (arbustive et arborée). Ils sont assez denses et sont implantés en majorité le long des remparts nord et ouest.

Ponctuellement, quelques massifs arbustifs résiduels subsistent et sont le fruit de volontés d'aménagement successives et au cas par cas.

JARDINS CLOS

Parcelles privatives au coeur du village, peu perceptibles depuis la rue, elles participent cependant à l'équilibre écologique de l'île et font partie intégrante du paysage dès lors qu'une émergence boisée apparait ou que l'on devine un jardin derrière une porte ouverte.

3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat



INVENTAIRE DE LA STRATE ARBORÉE (voir repérage photographique page suivante)

- Groupement de platanes (*Platanus orientalis*)
- 2 Alignement de jeunes tilleuls (Tilia platyphillos)
- 2' Deux tilleuls anciens (*Tilia platyphillos*)
- 3" Un marronier ancien (Aesculus hippocastanum)
- 3 Ailanthe glanduleux (Ailanthus altissima)
- 4 Tilleul isolé (Tilia platyphillos)
- 5 Groupe de chênes verts (Quercus ilex)
- 5' Groupe d'ailanthes (Ailanthus altissima)
- 6 Groupe de pins maritimes (*Pinus pinaster*)
- 7 Groupe varié de lauriers, d'arbousier et d'oliviers (Laurus nobilis / Arbutus unedo / Olea europaea)

- 8 Groupe de pins maritimes (*Pinus pinaster*)
- 9 Chêne vert isolé (Quercus ilex)
- 10 Alignement de cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*)
- 11 Palmier des canaries (Phoenix canariensis)
- 11 Tamaris (*Tamarix ramosissima*)
- 2 Abricotier (*Prunus armeniaca*)
- 13 à définir
- 14 Olivier (Olea europaea)

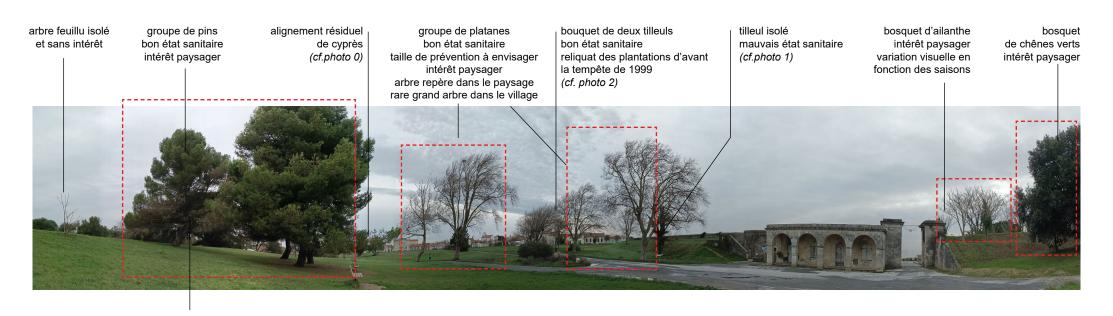
CONSTAT

Les plantations arborées de la place sont assez confuses. Certaines, résiduelles et bien installées sont le reliquat des arbres existant avant la tempête de 1999 (platanes), d'autres découlent de campagnes de plantations successives dont le résultat est peu satisfaisant comme les alignements de tilleuls (n°2) qui ne semblent pas bénéficier des conditions adaptées à leur bon développement. Parallèlement, des bosquets de chênes verts ou de pins se développent parfaitement et constituent un véritable intérêt d'un point de vue paysager. Ce sont des zones ombragées appréciées en été.

De plus, subsistent ça et là quelques cyprès chétifs dont l'implantation est désuète, rappelant les principes de plantation entérieurs, basés sur la trame militaire (n°10)

Enfin, quelques arbres souffreuteux et isolés au milieu de la prairie ne présentent aucun intérêt esthétique soit parcequ'ils sont morts ou qu'ils ne se développent pas naturellement. Ils sont conservés d'une année sur l'autre sans meilleur résultat (n°4,2)

3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat





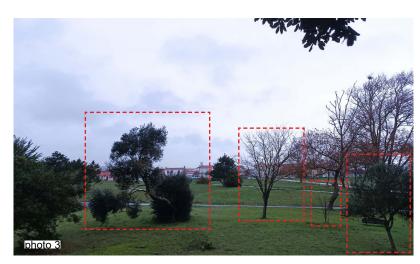
3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat



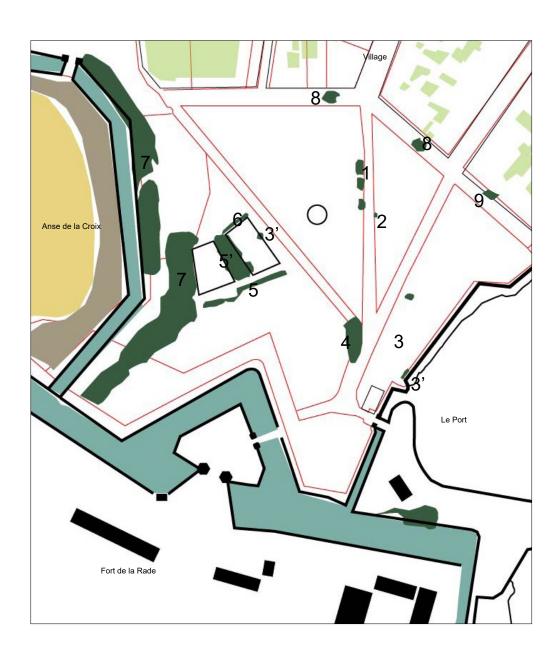








3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat



INVENTAIREDELASTRATEARBUSTIVE

(voir repérage photographique page suivante)

- 1 Linéaire arbustif discontinu
- 2 Arbuste isolé
- 3 Groupement arbustif isolé
- 3' Arbuste isolé
- 4 Groupement arbustif isolé / végétation horticole et fleurie
- 5 Linéaire arbustif bas / végétation dense et 'sauvage'
- 5' Linéaire arbustif haut / végétation dense et 'sauvage'
- 6 Linéaire arbustif bas taillé drastiquement / végétation horticole (Eleagnus pungens)
- 7 Groupements arbustifs et arborés denses
- 8 Massif arbustif isolé / végétation horticole
- 9 Massif arbustif isolé / végétation horticole

CONSTAT

Plusieurs types de groupements arbustifs s'opposent :

- les ensembles existants le long des remparts ouest s'appuyant sur les fortifications et constitués d'espèces locales, laissées libre de développement offrant un aspect sauvage à cette partie de la place et constituant un refuge de biodiversité
- les groupements arbustifs résultant de volontés individuelles de végétalisation, parsemées sur la place et devant les commerces sans réelle unité. Parfois qualitatifs, souvent complétés d'objets décoratifs variés ou de déchets.
- les reliquats arbustifs le long de certains axes routiers où maintenus ponctuellement. Certains diminuent progressivement au fil des passages d'entretien.

3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page précédente Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur la place



3.1.1 La place d'Austerlitz, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page 13 Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur la place









3.1.2 Rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat



INVENTAIRE DE LA STRATE ARBORÉE (voir repérage photographique page suivante)

- 1 Pin parasol (Pinus pinea)
- 1bis Mimosa des quatre saisons (Acacia retinoides)
- 2 Ailanthe (Ailanthus altissima)
- 3 Groupement d'ormes champêtres (*Ulmus campestris*)
- 4 Alignement de cyprès de Lambert (Cupressus macrocarpa) / hors périmètre
- 5 Chêne vert isolé (Quercus ilex) / hors périmètre
- 6 Groupement de tilleuls (Tilia europaea) / hors périmètre
- 7 Alignement de platanes (Platanus orientalis) / hors périmètre
- 8 Platane isolé remarquable (Platanus orientalis)

CONSTAT

Les quelques arbres existants sont remarquables et ponctuent cet espace libre de toutes installations.

Ils consitutent des points d'appels visuels depuis le bateau lors de l'arrivée sur l'île puisqu'on les distingue émergeant à l'arrière du rempart. Ils forment un contraste avec le village de pierre.

Parallèlement, un bosquet constitué d'ormeaux et bien installé sur le rempart nord fait le pendant à cet espace ouvert de prairie.

La gestion est ici aléatoire, certains arbustes sont conservés et isolés. Ailleurs, des interventions lourdes de défrichement mettent à jour des clôtures disgracieuses et des lieux de stockages de matériaux et déchets.

3.1.2 Rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page précédente Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur le site









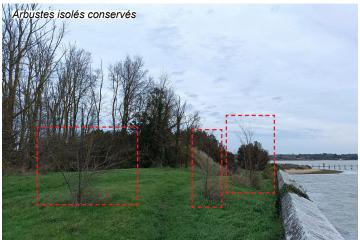




3.1.2 Rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page 16 Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur le site

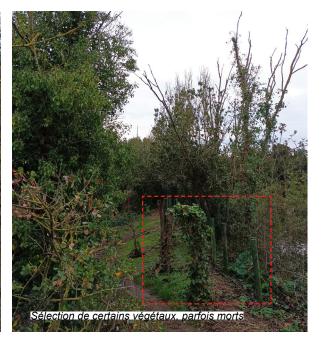












3.1.3 Rempart nord, inventaire et constat



INVENTAIRE DE LA STRATE ARBORÉE

- 1 Cyprès de Lambert (Cupressus macrocarpa)
- 2 Cyprès de Lambert (Cupressus macrocarpa)
- 2' Frênes isolés (Fraxinus excelsior)
- 3 Groupement de Cyprès et d'Oliviers de Bohême (Cupressus macrocarpa/Eleagnus angustifolia)
- 4 Bosquet de laurier isolé (Laurus nobilis)
- 5 Bouquet de Cyprès de Lambert (Cupressus macrocarpa)

INVENTAIRE DE LA STRATE ARBUSTIVE

- 6 Noyer isolé (Juglans nigra)
- 7 Végétation d'arrière dune / arbustes de fixation
- 8 Reliquats arbustifs / enfrichement
- 9 Reliquats arbustifs / enfrichement
- 10 Pins parasols (Pinus pinea)

CONSTAT

Des plantations résiduelles disparates, essentiellement des cyprès.

Certaines zones s'enfrichent et on observe la formation de ronciers, jusque là maîtrisés.

À l'entrée de la plage de Tridoux, la végétation d'arrière dune progresse lentement, malmenée par les dépôts sauvages de matériaux,de déchets verts et le passage des véhicules ou des piétons.

3.1.3 Rempart nord, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page précédente Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur le site





3.1.3 Rempart nord, inventaire et constat

Les végétaux numérotés sont repérés sur la carte, page 19 Inventaire non exhaustif des groupements végétaux existants sur le site



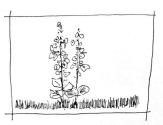






pages 22 - 59

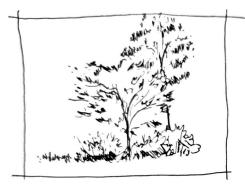
3.1.4 Observation et analyse des principes de gestion



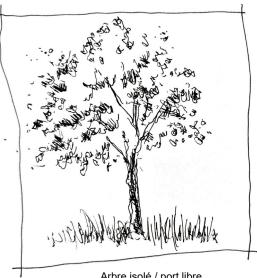
Rose trémière isolée sur pelouse rase



sur prairie fauchée



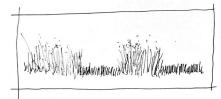
Bosquet mixte comprenant arbres + arbustes



Arbre isolé / port libre



Haie monospécfique taillée drastiquement



Alternance de fauche rase et de prairie libre

Les principes de gestion actuels, malgré les bonnes volontés mises en oeuvre, aboutissent à un résultat peu satisfaisant et peu esthétique ayant par ailleurs des conséquences sur l'état phytosanitaire de certaines plantations.

Les logiques d'entretien sont calibrées afin de respecter différentes contraintes : circulation des véhicules, facilité d'accès et déambulation des piétons, sécurité incendie.

On remarque par exemple pour un même espace, différents types de traitements à savoir :

- taille des arbustes radicale (formes géométriques circulaires ou quadrangulaires)
- taille légère des arbustes
- percée dans les massifs arbustifs pour faciliter le passage des promeneurs ou des véhicules
- fauche rase en continue
- alternance de fauche rase et de non-fauche afin d'aboutir à des formes géométriques
- fauche rase autour de pieds de roses trémières isolées, etc.

À noter également que nombre de végétaux sont conservés en l'état alors qu'ils sont presque morts ou que leur développement est ralenti compte tenu de mauvaises conditions de sol ou d'exposition. Le double alignement de tilleul en est un bon exemple.

Les arbres morts peuvent être conservés sur pied compte tenu de leur intérêt pour la biodiversité (refuge pour les oiseaux et la petite faune, réservoir de nourriture). Cependant, cette option est à étudier tant d'un point de vue sécuritaire qu'esthétique.

Cet aspect relatif à la biodiversité et à la préservation des végétaux en place est envisagé mais mal interprété tant les interventions sont isolées et hétérogènes.

Les espaces extérieurs de l'Île-d'Aix doivent être assimilés à une succession d'écosystèmes fragiles et variés. Les plus représentatifs et les plus connus tels que la dune, la plage, le marais sont relativement préservés alors que d'autres font l'objet de moins d'intérêt.

3.1.4 Observation et analyse des principes de gestion



Arbuste isolé conservé au milieu de prairie fauchée



Haie monospécifique taillée



Arbuste isolé taillé en rond



Arbuste isolé taillé pour faciliter le passage des piétons



Arbres élagués pour faciliter le passage des véhicules



Haie laissée libre d'intervention n'ayant pas d'effet de masque visuel



Arbre mauvais état phytosanitaire laissé en place



Massif arbustif très soigné et richement fleuri à la saison contrastant avec le reste du site

PARTIE 3- REPÉRAGE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES 3.2 La trame bâtie, éléments patrimoniaux



3.2 La trame bâtie, éléments patrimoniaux



INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES (voir repérage photographique page suivante)

Le musée Napoléon 8 La maison rose

2 Le musée africain 9 Le corps de garde

3 La poudrière • 10 L'hôtel Napoléon

4 L'église Saint Martin 11 La mairie

Le sémaphore 12 Maison d'habitation

Le phare 13 Entrée Caserne Montalembert

7 La maison du belvédère 14 Les fortifications

Propriétés SAIA (Société des Amis de l'Île-d'Aix)

Inventaire non exhaustif orienté essentiellement sur les éléments de bâti remarquables ou à visée culturelle.

Le patrimoine bâti de l'île est exceptionnel. Les fortifications observables dès l'arrivée en bâteau accompagnent le visiteur tout au long de la promenade ponctuée de ponts-levis, de glacis, de remparts, de douves etc.

Le village caractérisé par un ensemble d'habitations basses est complété d'émergences visibles depuis de nombreux points de vue et venant rythmer l'ensemble : le phare, le sémaphore, le musée Napoléon, la poudrière, la mairie.

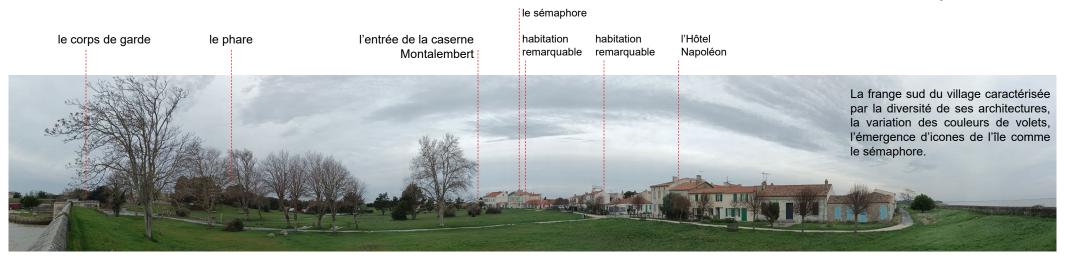
Sur la place d'Austerlitz, la continuité bâtie sud du village est également rythmée par ce principe de variation de hauteurs des habitations. Ces dernières cadrent les différents axes de circulations et sont autant de points d'appels visuels dès l'arrivée dans le village depuis le port.

Depuis le rempart nord, la perception du village est plus anecdotique. On devine le phare, le musée Napoléon et seuls les imposants piliers de l'entrée nord côté marais sont visibles.

3.2 La trame bâtie, éléments patrimoniaux



3.2 La trame bâtie, éléments patrimoniaux









PARTIE 3- REPÉRAGE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES

3.3 La trame viaire, les usages



L'ensemble du territoire de l'île est accessible par un réseau de chemins et de routes permettant de connecter les différentes unités bâties depuis le village jusqu'aux hameaux périphériques.

La circulation est aujourd'hui règlementée permettant de cadrer les déplacements motorisés.

L'observation détaillée de la trame viaire (chemins, routes, sentiers) mise en parallèle avec les autres entités paysagères constitutives de l'île (trame bâtie, trame végétale, trame hydrique etc.) permet de mieux comprendre l'incidence de ces tracés sur la qualité esthétique du lieu et sur la pérennité des espaces traversés, qu'ils soient naturels ou plus urbains.

En effet, le passage d'une route ou d'un chemin constitue un point de rupture, une limite. Suivant les proportions de ces réseaux, le paysage en place est plus ou moins impacté.

Les usages sur l'île sont variés et sont très fortement rattachés à cette trame viaire permettant de relier un point A à un point B. Les déplacements se font par le biais de routes goudronnées pour les uns, de chemins blancs pour les autres. À pied, à vélo ou en voiture.

Aussi, les pages suivantes s'attachent à croiser usages et trame viaire afin de faire ressortir l'impact des installations en place et des pratiques sur les paysages observés. C'est également l'occasion de réfléchir à la manière de les améliorer afin de préserver les caractéristiques de l'île, limiter voire réduire l'emprise du réseau routier et de ses conséquences.

3.3.1 Repérage cartographique

CIRCULATIONS









Voie carrossable goudronnée

Voie carrossable calcaire stabilisé







Chemin du désir

Chemin indentifié



Stationnement dédié aux véhicules

USAGES PERMANENTS OU SAISONNIERS



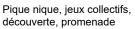
- Terrasse de l'hôtel Napoléon
- Location de vélos C'est Aixquis
- Terrasse Café de l'Océan
- Calèches / stationnement + billeterie
- Brasserie de l'Île-d'Aix
- Commerces en coeur de village (hors périmètre d'étude)
- Café du port (hors périmètre d'étude)
- Pétanque / emplacement dédié

USAGES PONCTUELS











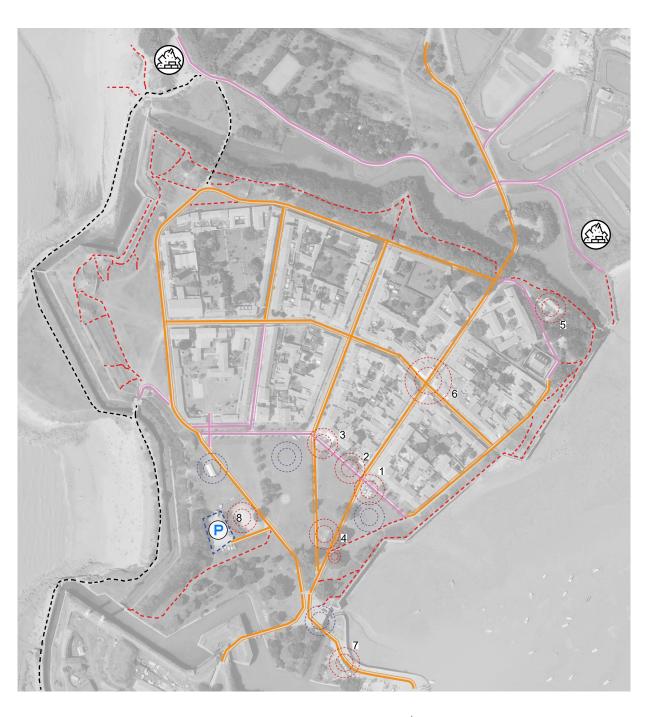


Spectacles variés 'Les Vendredi de l'Île-d'Aix', bal des pompiers, brocante de l'Île-d'Aix, mariages

AUTRES OCCUPATIONS DE L'ESPACE



Dépôts sauvages / stockage de gravats

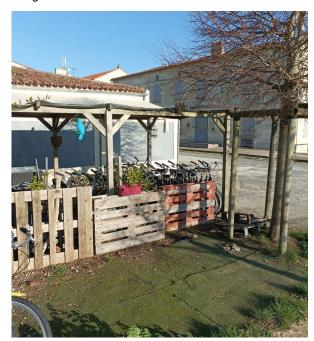


3.3.2 La place d'Austerlitz, inventaire et constat

Les abords immédiats de la place sont fortements sollicités par les activités commerciales (terrasses de café, locations de vélos). Les emprises au sol ne sont pas clairement définies et les installations hétérogènes qu'il s'agisse du mobilier, des clôtures, des revêtements de sol ou de la végétation. Animé et occupé l'été, cet enchevêtrement est plus lisible l'hiver et masque une partie du linéaire bâti du village.















pages 32 - 59

Étude paysagère d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur la commune de l'Île-d'Aix . Phase 1 . Maximilien Minguet Paysagiste dplg

3.3.2 La place d'Austerlitz, inventaire et constat

Ici, la présence des véhicules est partout. Regroupés sur le parking dédié ou stationnés aléatoirement. Malgré les plantations existantes, il est parfois difficile d'oublier cette présence motorisée dont les traces sont perceptibles et marquées : traces de roues, mobilier spécifique afin de limiter le stationnement, panneaux de signalisation routière etc. La place est ainsi parasitée d'éléments et d'informations complexifiant la lecture et la pratique du lieu.















pages 33 - 59

Étude paysagère d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur la commune de l'Île-d'Aix . Phase 1 . Maximilien Minguet Paysagiste dplg

3.3.3 La rue du Quai aux Vivres, inventaire et constat

La rue du Quai aux Vivres est un des rares espaces du village où les usages sont plus limités. La question se pose cependant de la pratique des emprises devant les maisons d'habitations et de l'apparition progressive d'installations de confort afin d'implanter une terrasse ici ou de ranger ses vélos là.

Observé dans son ensemble, on constate alors que l'aspect sauvage et rustique initial (petites maisons de pêcheurs à l'architecture simple avec peu ou pas d'aménagements de confort le long des façades) disparait peu à peu.



perte de l'effet végétalisé continu d'un bout à l'autre du linéaire de façade



installation supplémentaire sur l'espace public pour un usage saisonnier



bétonisation des pieds de mur pour stationnement vélos



pied de mur planté végétation foisonnante caractéristique des ambiances 'sauvage' de l'île

3.3.4 Le rempart Nord, inventaire et constat

La présence du passage de véhicules est fortement perceptible : traces de roues, signalétique routière, emprise de chemin élargie, mobilier récupéré ajouté pour limiter le stationnement . L'arrivée à la plage de Tridoux se fait dans ce désordre permanent, entre stockage de déchets verts, dépôts de matériaux et multiples panneaux d'information.













pages 35 - 59

Étude paysagère d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur la commune de l'Île-d'Aix . Phase 1 . Maximilien Minguet Paysagiste dplg

3.3.4 Le rempart Nord, inventaire et constat

Si certains lieux de l'île sont orientés sur les loisirs et la détente, d'autres sont laissés à l'abandon et utilisés comme décharge, dans un contexte paysager d'exception et reconnu d'intérêt faunistique et floristique. Ces éléments parasitent le paysage, qu'il s'agisse des déchets ou des installations de mise en conformité ou de raccordement (clôtures, coffrets électriques, gaines etc.)



















3.3 La trame viaire, les usages

3.3.4 Le rempart Nord, inventaire et constat

La mise en parallèle de ces deux vues aériennes de l'île prises respectivement en 1950 pour l'une et aujourd'hui pour l'autre illustrent la variation de la structure viaire et plus précisément des abords immédiats du rempart nord.

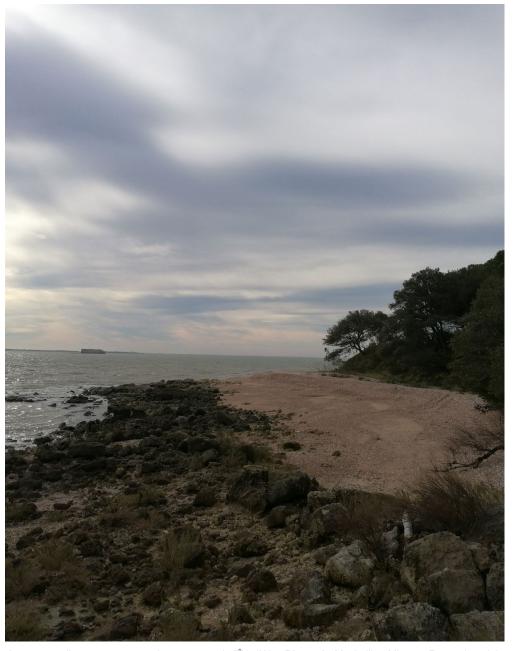
L'entrée de la plage à Tridoux est totalement différent de son aspect actuel. La liaison est-ouest le long des douves est inexistante ou nettement moins marquée qu'aujourd'hui.

1950 aujourd'hui





PARTIE 4 - SYNTHÈSE DES QUALITÉS PAYSAGÈRES PROBLÉMATIQUES ET POTENTIALITÉS PAR SECTEUR D'ÉTUDE





4.1.1 Rappel du contexte

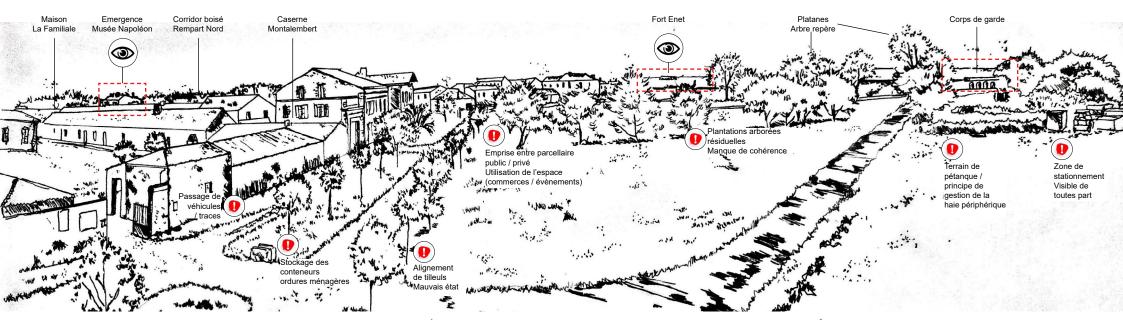
Cet espace ouvert offre un panorama à trois cent soixante degrés : franges sud du village, entrée du port et ancienne infirmerie, fort de la Rade, sémaphore, phares, anciennes casemates etc. Cette esplanade, espace quadrillé par un réseau de voies circulées rayonnant en étoile depuis la sortie du port jusqu'au village, est un lieu à deux vitesses.

L'hiver, c'est une grande prairie battue par les vents et peu fréquentée, si ce n'est traversée par les usagers quotidien du bac. L'été, c'est un lieu de rassemblement et d'évènements culturels, le point de départ des visites en calèche ou encore une halte pour les visiteurs d'un jour en attente de leur bâteau retour vers le continent.

Parallèlement, les terrasses de cafés s'y déploient, et les vélos à la location y sont entreposés. Enfin, une zone de stationnement pour les véhicules de l'île est implantée, partiellement dissimulée derrière une haie.

Autrefois densément plantée (essentiellement de cyprès / voir photo aérienne de 1976), elle est, depuis le passage de la tempête de l'année 1999 ponctuée d'arbres isolés résiduels (platanes, pins, ailanthes) et confortés ici et là par des plantations plus récentes en alignement.

À première vue, la lecture de cet ensemble est très complexe tant les usages et les aménagements successifs se croisent sans réel plan d'ensemble. Seule l'armature militaire subsistant aujourd'hui conforte l'unité générale du lieu mise à mal par des usages variés et hétérogènes.



4.1.2 Enjeux et pistes d'améliorations

POINTS POSITIFS

ESPACES OUVERTS ET DÉGAGÉS

PORTE D'ENTRÉE SUR LE VILLAGE ET PANORAMA À 360 DEGRÉS SUR QUELQUES ÉLÉMENTS EMBLÉMA-TIQUES : LE PORT, LE PHARE, LE SÉMAPHORE, LES FRANGES SUD DU VILLAGE, LES REMPARTS ETC.)

> PATRIMOINE ARBORÉ IMPORTANT ET VARIÉ

POINTS NÉGATIFS

USAGES ALÉATOIRES ET CONFUS DES ESPACES DE LA PLACE

(PIQUE NIQUE, TERRASSES, ANI-MATIONS, SIGNALÉTIQUE, STA-TIONNEMENTS VÉHICULES, ETC.)

> VÉGÉTATION EN MAUVAIS ÉTAT / PEU VALORISÉE

DIVERSITÉ DES INFORMATIONS / LECTURE COMPLEXE DU SITE

PISTES D'AMÉLIORATIONS

SUPPRIMER LES PLANTATIONS EXISTANTES EN MAUVAIS ÉTAT SANITAIRE

Sur la base d'un diagnostic phytosanitaire, retirer certains alignements de tilleuls, certains arbres isolés, certains arbustes (à définir)

DENSIFIER LES PLANTATIONS EXISTANTES

Reconstituer plusieurs continuités plantées denses et variées (mélange d'arbres et d'arbustes) et limiter les plantations en isolé ou en alignement

PACIFIER / SANCTUARISER CERTAINS ESPACES DE LA PLACE

Aménagements adaptés afin de limiter les passages de véhicules ou les piétinements

FERMER À LA CIRCULATION AUTOMOBILE L'AXE CENTRAL DE LA PLACE

PROPOSER UNE CHARTE DES USAGES DES ESPACES EXTÉRIEURS

Afin d'harmoniser les usages et valoriser l'esthétique du lieux : proposer une palette matériaux et de couleurs à privilégier. Sensibiliser les commerçants à la valeur patrimoniale de leur cadre de travail. Les orienter sur des compositions végétales à planter.

PROPOSER UN PLAN DE GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS

Définir pour l'ensemble des espaces verts des principes de gestion adaptés et permettant de réguler les périodes de fauche, de sanctuariser certains espaces, d'adapter les principes de taille afin de laisser la végétation s'exprimer pleinement.

Par ce biais, pérenniser les plantations existantes et valoriser les paysages de l'île.

4.1.3 Spatialisation des interventions proposées



ACCESSIBILITÉ ET FLUX VÉHICULES

Création de talus + fossés type *Saut de Loup* afin de limiter les stationnements abusifs et conserver des espaces libres de tout mobilier (pas de borne anti-stationnement)

La terre extraite de ces terrassements est directement réutilisée sur place pour les plantations ou la création de talus

Fermer l'accès aux véhicules et définir des principes de circulation à

- - - l'échelle du village afin de pacifier au maximum certains axes.

Prioriser l'accès aux piétons et aux vélos

Restaurer les chemins en calcaire stabilisé d'origine afin de favoriser la perméabilité des sols et améliorer l'esthétique du lieu

RENFORCEMENT DE LA VÉGÉTALISATION

- Créer des massifs denses et variés composés d'une végétation arbustive et arborée ou compléter les bosquets d'arbres existants afin de :
- canaliser les flux
- limiter les stationnements abusifs
- cadrer des vues sur les éléments emblématiques du village ou les rues principales
- masquer certains ensemble disgracieux (stationnements, poubelles)
- multiplier les zones ombragées

RESTAURATION / SANCTUARISATION DE ZONES DE PRAIRIE

Supprimer les passages systématiques de véhicules et favoriser la repousse d'une prairie naturelle ou d'arbustes (abords immédiats de la colonie de vacances)

HARMONISATION DES USAGES DE LA PLACE

Définir une charte des usages de la place et proposer une palette de matériaux et de couleurs à prioriser afin de limiter les installations disgracieuses.

Elaborer une planche de références de mobilier et d'affichages

4.1.4 Références

IMAGES D'ARCHIVES / LA PLACE D'AUSTERLITZ On peut constater la présence historique de fossés le long des chemins d'accès au village. Ces fossés sont aujourd'hui inexistants.





4.1.4 Références . Jeux de topographie / réinterprétation du Saut de Loup

Le travail du sol et la création de fossés permet de créer une limite physique et de sanctuariser l'espace central de la place. Le niveau d'intervention est adapté aux conditions techniques de mise en oeuvre sur l'île et la terre récupérée sur site peut être réutilisée pour les plantations ou la création de merlons plantés .













4.1.4 Références . Jeux de topographie / création de fossés et de talus

Série d'exemples de jeux de topographie où les modelés de terre permettent de délimiter les cheminements, s'isoler, cadrer des vues ou prendre de la hauteur. Ces structures implantées ici à grande échelle peuvent être réinterprétées et adaptées à la place d'Austerlitz, simplement enherbées ou couplées d'une végétation arbustives dense afin de canaliser les flux et contrer le passage de véhicules.









pages 44 - 59

Étude paysagère d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur la commune de l'Île-d'Aix . Phase 1 . Maximilien Minguet Paysagiste dplg

4.1.4 Références. Mobilier anti-stationnement

L'usage de mobilier urbain n'est pas à privilégier. Il nous ramène visuellement et physiquement, lors de la promenade et de la découverte de l'île à des considérations purement d'usage et urbaines. Les espaces publics doivent rester libre autant que possible, le végétal pouvant jouer un rôle dans la volonté de canaliser les flux et limiter les débordements de véhicules.

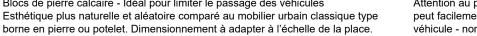




Potelet bois - amovible si nécessaire Fixé dans une structure lourde type chemin ou voirie. Facilement remplaçable si endommagé



Blocs de pierre calcaire - Idéal pour limiter le passage des véhicules





Attention au poteau en bois fixé avec plot béton dans le sol - il peut facilement être déchaussé à la suite d'un choc avec un véhicule - non recommandé

Borne en pierre - inaltérable et solide Plusieurs modèles et pierres possibles. S'harmonise parfaitement avec l'architectue militaire du village. A utiliser avec parcimonie.

4.1.4 Références . Massifs arbustifs et plantations

Série d'exemples de principes de gestion et d'aménagements permettant de concilier enjeux de circulation et préservation des qualités paysagères du site. Cela passe par le choix d'une palette végétale adaptée, des revêtements de sol simples et perméables, une signalétique absente ou discrète, une végétation maîtrisée mais libre de développement.









4.1.4 Références . Massifs arbustifs et plantations

Série d'exemples de compositions comprenant différentes strates herbacées, arbustives et arborées. Les végétaux sont variés et issus d'une palette végétale majoritairement locale. L'alternance d'essences caduqes et persistantes permet de maintenir un effet occultant toute l'année et de varier l'aspect esthétique au fil des saisons.









pages 47 - 59

Étude paysagère d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur la commune de l'Île-d'Aix . Phase 1 . Maximilien Minguet Paysagiste dplg

4.1.4 Références . Harmonisation des usages et de la signalétique

Encourager les commerçants à valoriser leur outil de travail en améliorant l'aspect esthétique extérieur et en limitant les implantations sauvages et alétoires sur la place d'Austerlitz.

Favoriser l'utilisation d'une signalétique commerciale simple et neutre, un mobilier d'assise et des bacs de plantations en matériaux naturels (terre cuite, bois) et plantés d'une végétation adaptée et rustique nécessitant peu d'entretien. Limiter l'imperméabilisation du sol en place ou l'installation de revêtement plastiques (type gazon synthétique).













4.1.4 Références . Harmonisation des usages et de la signalétique

Définir une charte graphique commune à l'ensemble des panneaux d'indications et mobilisant des matériaux simples et naturels.

Limiter leur emprise au sol et visuelle. Limiter les panneaux routiers. S'affranchir de tout affichage superflu.

Appliquer ces principes de signalisation aux usagers temporaires de la place et qui souhaitent également communiquer comme par exemple les caléchiers ou tout autre intervenant.









4.2 La rue du Quai aux Vivres

4.2.1 Rappel du contexte

Vers le nord de l'île Ancienne casemate Brasserie de l'île Parc ostréicole ancien prieuré irie/ Ecole Plage de cailloux Location saisonnière Ancienne poudrière **3** Vers le port

Arbre isolé

La rue du Quai aux Vivres et le rempart forment la limite Est du village. D'une emprise plus modeste, cet espace se compose de deux niveaux de sol définissant deux ambiances.

Le niveau rue / village. Cadré d'un côté par le linéaire de façade aux couleurs et aux gabarits variés et de l'autre par les volumes de terre enherbés constitutif du système défensif. D'ici, la mer n'est pas perceptible, la promenade est à l'abri du vent, les habitations relativement isolées du flot touristique estival.

Le niveau haut / remparts. Souligné par le mur filant de la fortification, c'est un point de vue remarquable sur le port et le continent au loin ponctué d'éléments d'architecture remarquables tels que le fort Enet ou le fort Vauban de Fouras.

Dans un deuxième temps, ce rempart filant ouvre de nouvelles perspectives sur le nord de l'île : au premier plan la concession ostréicole puis le marais se prolongeant jusqu'à l'anse du Saillant. Enfin, la pointe de Coudepont se dessine, à l'extrémité de l'île

Dans un troisième temps se concentrent des éléments de bâti remarquables tels que la poudrière ou l'église et ses anciennes extensions constituant autrefois le prieuré, aujourd'hui logements d'accueil saisonniers. Dernièrement, une brasserie s'est installée dans une ancienne casemate, animant cet espace en marge du village et rééquilibrant les différents pôles d'attractivité touristique à l'échelle de l'île.

Des cheminements se dessinent chaque saison au gré des visites et accélèrent l'érosion. La végétation s'installe ici et disparait là. Un cordon boisé constitué essentiellement d'ormeaux, bien installé, s'étire tout le long des remparts depuis la pourdrerie jusqu'à l'extrémité ouest des fortifications du village.

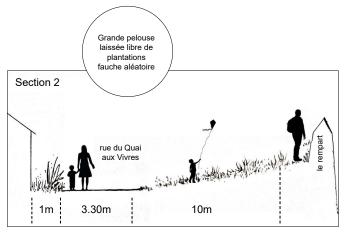
La rue du Quai aux Vivres et le rempart Est. Des principes de gestion aléatoire. Pas de parti pris sur les plantations qui s'installent au hasard. Quelle identité pour cet espace ? Quelles vues privilégier ? Quels cadrages ? Comment traiter les pieds de façade sans

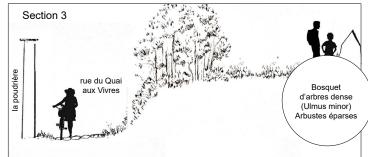
Quels cadrages ? Comment traiter les pieds de façade sans avoir un patchwork d'aménagements trop léchés.

Section 1

rue du Quai aux Vivres

1m 3.30m 10m





4.2.2 Enjeux et pistes d'améliorations

POINTS POSITIFS

ESPACES OUVERTS ET DÉGAGÉS

ESPACES ISOLÉS - BOSQUETS D'ARBRES AVEC EFFET DE DÉCOUVERTE PROGRESSIVE DE LA PARTIE NORD DE L'ÎLE

PANORAMA SUR LA MER ET LE PORT

POINT D'OBSERVATION EN HAUTEUR DU VILLAGE SUR LA PARTIE EST

ESPACE PEU FRÉQUENTÉ PAR LES VÉHICULES

POINTS NÉGATIFS

PLANTATIONS ARBORÉES ALÉATOIRES

PLANTATIONS EN PIED DE FAÇADES HÉTÉROGÈNES ET CONTRASTÉS

IMPERMÉABILISATION DE CERTAINS PIEDS DE FAÇADE (TERRASSE BOIS, DALLAGES ETC.)

ZONE DE DÉPÔT TEMPORAIRE DE MATÉRIAUX

PEU DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

GESTION DES ESPACES VERTS HÉTÉROGÈNE

PISTES D'AMÉLIORATIONS

DENSIFIER LES PLANTATIONS EXISTANTES

Reconstituer plusieurs continuités plantées denses et variées (mélange d'arbres et d'arbustes) et limiter les plantations en isolé ou en alignement

LIMITER LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES USAGES PAR DES VÉHICULES

Sanctuariser l'emprise végétalisée du rempart, en toutes saisons.

CADRER DES VUES SUR LA POUDRIÈRE DEPUIS LE POINT HAUT DU REMPART

Prioriser certaines percées dans le bois d'ormeaux existant afin de cadrer des vues sur le poudrière tout en limitant le passage afin de limiter l'érosion

CADRER DES VUES SUR L'ÎLE, AU DELÀ DU REMPART

Dans le même esprit que la vue existante à l'angle nord est du rempart, poursuivre ce travail de fenêtre ouvertes sur le grand paysage.

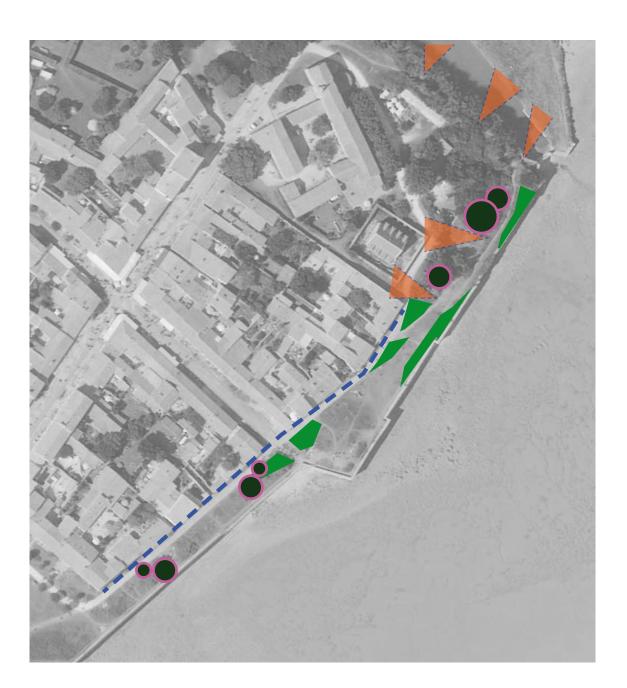
PROPOSER UN PLAN DE GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS

Définir pour l'ensemble des espaces verts des principes de gestion adaptés et permettant de réguler les périodes de fauche, de sanctuariser certains espaces, d'adapter les principes de taille afin de laisser la végétation s'exprimer pleinement.

Par ce biais, pérenniser les plantations existantes et valoriser les paysages de l'île.

4.2 La rue du Quai aux Vivres

4.2.3 Spatialisation des interventions proposées



RENFORCEMENT DE LA VÉGÉTATION EN PLACE

Densifier les bosquets existants et diversifier la palette végétale. Planter des arbres adaptés à grand développement, futurs éléments repères dans le paysage.



Conforter les continuités arbustives afin de canaliser les flux et consituer de vrais refuges de biodiversité sans intervention d'entretien (pas de taille sévère)

CADRER DES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

Ouvrir des vues dans les bosquets existants afin d'offrir de nouveaux points de vue sur le village ou sur le nord de l'île.

Limiter les cheminements sauvages et l'érosion par des plantations basses rustiques et resistantes.

CHARTE DES USAGES ET IMPLANTATIONS SUR L'ESPACE PUBLIC



Définir une charte des usages et orienter les principes d'aménagement au droit des façades afin d'éviter l'effet catalogue d'aménagements extérieurs, au même titre que pour les façades des bâtiments du village (choix des matériaux, des plantations, utilisation de l'espace public, etc.)

Arbre isolé vers Bois Joly Bouquet d'arbres remarquable repères dans le (Pinus parasol) paysage (Cyprès de Lambert) Arbre isolé remarquable (noyer) Ancien marais salant 2 Ancien moullin / ancienne table d'orien ation vers l'Anse de la Croix Plage de galets Musée Napoléon et sur la mer

4.3 Les contreforts des remparts et douves nord

4.3.1 Rappel du contexte

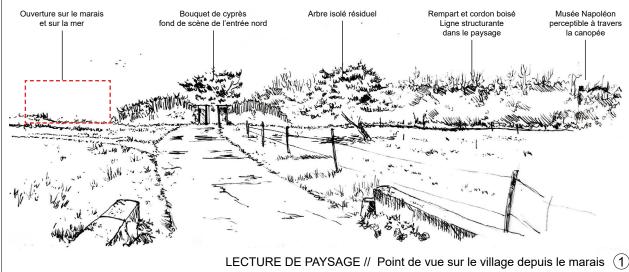
Bien souvent, les observations relatives au village ne se limitent qu'aux formes bâties les plus représentatives que sont les remparts, ponts-levis et douves. L'étude cartographique du site met en évidence un système beaucoup plus complexe basé sur une succession de limites physiques afin de contenir l'assaillant le plus longtemps possible hors du village.

Les parcelles, objet de l'étude, font partie intégrante de ce principe défensif, leur forme épousant le linéaire de rempart et de douves. Ces espaces ouverts, libres de toutes constructions offrent un point de vue exceptionnel sur l'enceinte nord du village. Espace de transition entre « la ville dense » et « la campagne », ils constituent un lieu de respiration où l'on prend consience de l'importance des aménagements réalisés depuis des siècles.

En retrait des axes de circulations principaux, certaines portions sont de véritables refuges, parenthèses isolées loin du tumulte estival. À ce jour, les mobilités se concentrent sur les axes nord/sud et plus principalement le long de l'axe reliant le village aux hameaux de Bois Joly et des Petites Maisons. Le cheminement depuis l'angle nord/ouest du village vers les tennis, plus confidentiel est néanmoins fortement pratiqué.

On traverse ces parcelles en franchissant les deux ponts-levis, sans prendre le temps de s'y arrêter et d'observer des points de vue inhabituels :

- le paysage des douves où la variation des niveaux d'eau met à jour suivant les périodes le socle de vase et tout un écosystème semi-marin / semi-terrestre - des fenêtres sur le marais et l'Anse du Saillant cadrée ici et là par des arbres isolés
- l'arrière dune et tout le corridor écologique qui s'y rapporte
- les abords immédiats de la Pointe aux Cailloux, parenthèse isolée et moins fréquentée depuis laquelle on observe la Pointe de Coudepont ou l'extrémité nord-est du rempart et plus loin, le port etc.



PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

ACCÈS AU VILLAGE

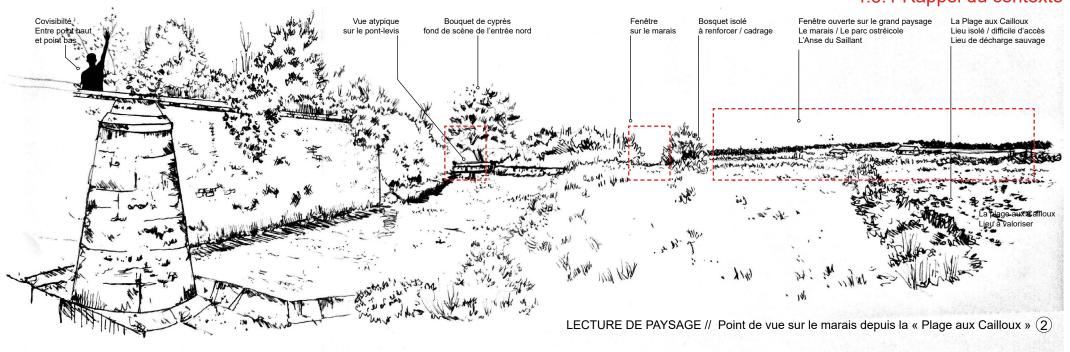
POINT DE VUE D'INTÉRÊT

CONTINUUM BOISÉ

ARBRES ISOLÉS OU GROUPÉS REMARQUABLES

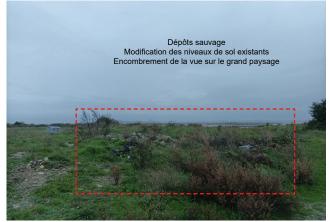
DOUVES

4.3.1 Rappel du contexte



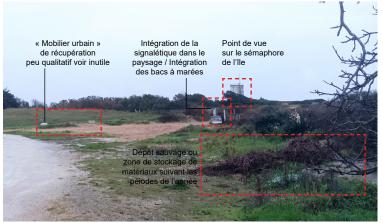
Ce parcellaire linéaire semble aujourd'hui constituer un reliquat, un entre deux, sans réelle fonction et peu pratiqué si ce n'est pour y entreposer plus ou moins temporairement des matériaux issus des travaux de terrassement ou simplement y laisser des déchets en tout genre dont l'accumulation depuis plusieurs années forme aujourd'hui un tertre venant rompre avec la planitude du marais et gâcher l'esthétique du lieu.

Repérage non exhausif ci-après :









4.3.2 Enjeux et pistes d'améliorations

POINTS POSITIFS

ESPACE LIBRE DE TOUTES INSTALLATIONS RÉCENTES (PEU DE MAISONS VISIBLES, PEU DE MOBILIER)

UNE INTERFACE APAISÉE ENTRE DEUX POLARITÉS : LE VILLAGE ET LE NORD DE L'ÎLE

DES ESPACES PEU FRÉQUENTÉ

UN POINT DE VUE EXCEPTIONNEL SUR LES FORTIFICATIONS NORD DU VILLAGE

POINTS NÉGATIFS

PRÉSENCE DE DÉPÔTS SAUVAGES (GRAVATS, DÉCHETS VERTS ETC.)

ESPACES NATURELS ENDOMMAGÉS (LE MARAIS, L'ARRIÈRE DUNE)

ESPACES NON VALORISÉS ET PEU UTILISÉS

PEU DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

GESTION DES ESPACES VERTS HÉTÉROGÈNE

PISTES D'AMÉLIORATIONS

DENSIFIER LES PLANTATIONS EXISTANTES

Reconstituer plusieurs continuités plantées denses et variées (mélange d'arbres et d'arbustes) et limiter les plantations en isolé ou en alignement

RENATURER LES ESPACES ENDOMMAGÉS

Réaliser une campagne de nettoyage et d'évacuation des déchets sur la zone du marais afin de retrouver le socle naturel. Laisser la végétation en place s'exprimer.

LIMITER LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES USAGES PAR DES VÉHICULES

Interdire l'accès aux véhicules du marais afin de stopper les dépôts sauvages Sanctuariser l'arrière dune afin de stopper les dépôts sauvages

CADRER DES VUES SUR LES ÉLÉMENTS REPÈRES DU VILLAGE

Par les plantations, cadrer des vues sur le sémaphore.

Dans les plantations existantes sur le rempart : ouvrir des vues sur le village, la maison de l'empereur, le sémaphore, l'église.

PROPOSER UN PLAN DE GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS

Définir pour l'ensemble des espaces verts des principes de gestion adaptés et permettant de réguler les périodes de fauche, de sanctuariser certains espaces, d'adapter les principes de taille afin de laisser la végétation s'exprimer pleinement.

Par ce biais, pérenniser les plantations existantes et valoriser les paysages de l'île.

4.3.3 Spatialisation des interventions proposées



RENFORCEMENT DE LA VÉGÉTATION EN PLACE



Planter quelques groupes d'arbres repères et conserver une végétation rase afin de maintenir des vues dégagées à 360°C sur les remparts et sur le nord de l'île.

Maintenir la strate herbacée sur l'ensemble des talus situés au nord des douves afin de conserver les formes existantes et une vue filante d'est en ouest et vers le nord.



SANCTUARISATION DE CERTAINES EMPRISES

Limiter l'accès complet à ces espaces afin de laisser la végétation spontanée s'installer.

Arrière dune : emprise délimitée et clôturée / laisser un passage minimum pour les véhicules

Marais : terrassement et suppression des buttes de gravats. Interdire l'accès aux véhicules et laisser la végétation s'installer.



INTERDIRE L'ACCÈS AUX VÉHICULES



OUVRIR ET CADRER DES VUES

Ouvrir des vues transversales entre le village et le territoire du nord de l'île à travers le cordon boisé du rempart afin de cadrer des vues sur les éléments repères tels que le sémaphore, l'église, la maison de l'empereur.

Côté village, ces ouvertures constituent de nouvelles fenêtres ouvertes sur les paysages du nord de l'île, depuis un point de vue surélevé : le rempart.

4.3.4 Références

Exemple de valorisation et de préservation d'entités paysagères naturelles : arrière dune, marais, côte sauvage. Les éléments de mise à distance peuvent être discrets ou provisoires afin de laisser le temps à la végétation de s'installer et densifier le milieu. Des plantations peuvent être envisagées afin d'accélérer le processus.



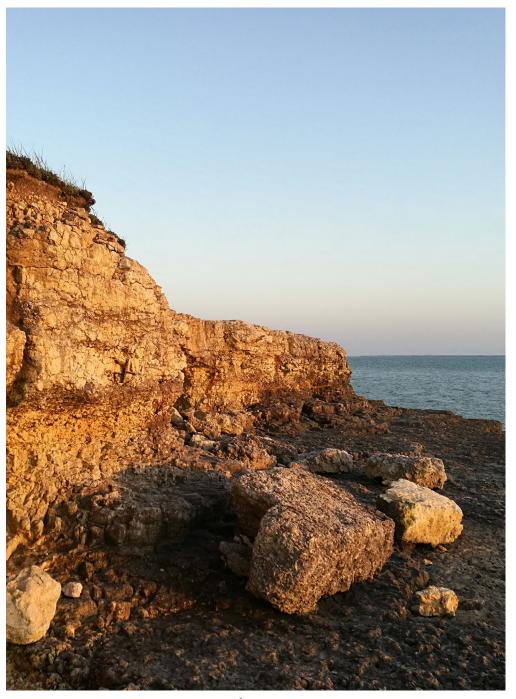








PARTIE 5 - CONCLUSION



L'île d'Aix est un territoire fortement sollicité aux usages variés. Les différentes unités constitutives de ses paysages sont aujourd'hui malmenées, résultant de pratiques inadaptées et d'un vieillissement général du bâti et de la trame végétale.

Malgré les bonnes volontés et les divers inscriptions patrimoniales ou environnementales, l'esthétique de l'île, et notamment du site, est mise en péril au même titre que sa diversité écologique.

UN CONSTAT

De ces observations menées à la morte-saison, découle le constat suivant :

- les espaces extérieurs sont endommagés et contraints soumis à la pression touristique et au passage régulier des véhicules
- la végétation en place, variée, est cependant très hétérogène tant d'un point de vue phytosanitaire qu'esthétique
- les principes de gestion actuels sont inadaptés et confus. Il manque une réflexion globale à l'échelle du territoire, tant dans un but de préservation que d'amélioration des qualités paysagères du site
- les usages sont multiples et peu organisés et ont des conséquences non négligeable sur la perennité des secteurs observés
- les orientations d'aménagement et les mesures de protection sont inégales d'un secteur à l'autre, le village étant fortement privilégié au détriment d'autres espaces considérés comme des marges.

DES ACTIONS POUR RÉAGIR ET PRÉSERVER

Fort de ces observations, nous envisageons plusieurs niveaux d'actions afin de poursuivre la volonté de préservation et de valorisation des trois secteurs d'étude et plus globalement de l'île d'Aix :

- modification de l'état existant et amélioration
- intervention de confortement et d'entretien de ce qui est en place
- mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de l'île définissant des pratiques à mettre en oeuvre par secteurs et un calendrier de mise en oeuvre
- réalisation de supports de communication afin de renforcer la pédagogie autour de la préservation de ce territoire dans l'intérêt de chacun
- réalisation d'une charte des usages à destination des commerçants afin de cadrer et harmoniser leurs installations

SUITE DE L'ÉTUDE, VERS LA PHASE 2

A l'issue de cette première phase, les propositions seront étudiées et validées afin d'être développées au cours de la phase suivante.

Chacune des propositions envisagées fera l'objet d'un approfondissement permettant de se projeter et de mieux percevoir les intentions paysagères : photos de références, photomontages, croquis, etc.

Parallèlement, les aspects techniques et financiers permettant d'aboutir à la mise en oeuvre des propositions seront précisés.

Tout ceci sera calibré sur les temporalités du projet et l'importance de l'échange et de la prise en compte des différents acteurs, institutionnels ou simples usagers.

L'objet de la présente mission n'a pas pour objectif d'imposer une vision et un projet mais de fédérer le plus grand nombre autour d'une nécessité évidente : la préservation de l'île et sa valorisation.